

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 janvier 2012

**Sous la présidence de M. Alain HURSTEL, Maire**

**Présents** : MM. Charles DOTT, J-Michel HATT, Jean-Jacques HORNECKER, Patrick LENTZ, J-Paul UHL, Mmes Djemila ARMBRUSTER, Marie-Claire BURGER.

**Absents** : Mme Martine BUREL – M. Jean-Georges MEHL

## **1 Approbation du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2011**

Le procès-verbal de la séance du 28 novembre dernier est adopté à l'unanimité par les membres présents à ladite réunion.

## **2. Désignation de la délégation du Conseil à l'Association foncière**

Le maire rappelle aux élus qu'il y a lieu de renouveler le bureau de l'Association Foncière ; les représentants de la commune dont le mandat est échu sont MM. HATT Jean-Michel, DISS François et RICHERT Christian au titre des titulaires, et MM. ADAM Michel et SCHANTZ Albert au titre des suppléants.

Les membres sont nommés par le Préfet parmi les propriétaires de fonds inclus dans le périmètre de remembrement figurant sur deux listes dont l'une est présentée par la Chambre d'Agriculture, l'autre par le Conseil Municipal.

Après communication de la liste présentée par la Chambre d'Agriculture, le conseil municipal, sur proposition du Maire, désigne les délégués suivants pour le bureau de l'Association Foncière :

1. Titulaires : M. J-Jacques HORNECKER (9 rue Principale à Hohfrankenheim)  
M. J-Michel HATT (16 rue Principale à Hohfrankenheim)  
M. J-Pierre BURGER (3 rue du Noyer à Hohfrankenheim)
2. Suppléants : M. Charles DOTT (20 rue des Tilleuls à Hohfrankenheim)  
M. Patrick LENTZ (1A rue des Tilleuls à Hohfrankenheim)

## **3. Transfert de terrain de l'Association Foncière à la commune**

En vue de la réfection de la rue des Vergers et de sa jonction avec la rue des Prés, l'Association Foncière réunie le 30 janvier accepte le transfert partiel du chemin d'exploitation et du fossé de l'A.F. en prolongement de la rue des Prés sur une longueur de 5 mètres avec une superficie de 19 m<sup>2</sup> pour le chemin (section 11 parcelle 138) et 34 m<sup>2</sup> du fossé (section 11 parcelle 137).

Le Conseil approuve ce transfert et autorise le Maire à entreprendre les démarches administratives en vue de sa régularisation.

## **4. Echange de terrain (rue des Vergers)**

En vue de la rénovation de la rue des Vergers et de son élargissement, il est proposé un échange de terrain entre la commune et la propriété de Madame Yvette BUREL dans les conditions

suivantes : cession de 62 m<sup>2</sup> de superficie communale (section 2 parcelle 41) contre 15 m<sup>2</sup> de Mme BUREL (Section 2 Parcelle 88/40).

La conduite d'eau serait déplacée pour être dans l'emprise communale de la voirie.

Le Conseil approuve cet échange et autorise le Maire à entreprendre les démarches administratives en vue de sa régularisation.

#### **5. Divers**

- Le contrôle des bornes à incendie par le SDEA est prévu ces jours-ci (en fonction de la météo)

-